

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 04 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 04 mai 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° :

DL23/2026

Objet :

Election du 11^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS)
- Mme BOULANGER Michèle (suppléante - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS)
- M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS)
- Mme DALI Sara (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS)
- Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS)
- Mme GELOT Sandrine (suppléante - CPS)
- M. GILBERT Michel (suppléant - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. JOUHANNET Olivier (suppléant - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- M. LECLERC Christian (titulaire - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) à Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)

Absents excusés : M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS) ; Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS) ; M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/04/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 41
VOTANTS : 42

Délibération n°DL23/2026
Election du 11^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5211-7 et 5211-10,

Vu le Code électoral,

Vu l'arrêté inter préfectoral inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la délibération n°2026-104 du 15 avril 2026 de la Communauté Paris-Saclay portant désignation des délégués syndicaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n°2026.04.10 du 14 avril 2026 de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse portant élection des délégués syndicaux du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les délibérations du 04 mai 2026 relatives à l'élection du Président et à la détermination du nombre de Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection de 12 Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant que chaque Vice-Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est proposé au 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'il est ainsi rappelé aux membres du Comité syndical les conditions de l'élection des Vice-Présidents au regard des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il est dès lors fait appel aux candidatures aux fins de procéder aux opérations de vote de l'élection du 11^{ème} Vice-Président,

Considérant que le candidat suivant fait acte de candidature pour le poste de 11^{ème} Vice-Président :

- Marc VIVIEN

Considérant le résultat des votes relatifs à la désignation du 11^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Après avoir voté à bulletins secrets,

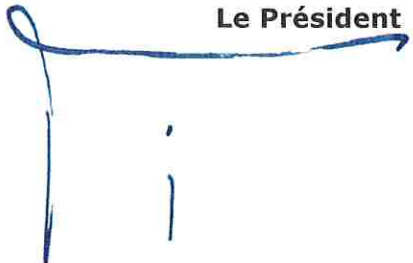
Élit le 11^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à l'issue du 1^{er} tour, comme suit :

- Nombre de votants : 42
- Bulletins blancs et nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Marc VIVIEN a obtenu 37 voix.

Monsieur Marc VIVIEN est élu 11^{ème} Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 04 MAI 2026

ADMINISTRATION GENERALE

ELECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Note de présentation

Au vu de l'article 6 des statuts du SIOM de la Vallée de Chevreuse annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse », et conformément à l'article 5211-10 du CGCT, le Bureau syndical du SIOM est composé, du Président, des Vice-présidents et d'éventuels autres membres.

Par délibérations en date du 04 mai 2026, le Comité syndical a procédé à la nomination du Président, et à la détermination du nombre de Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Les règles d'élection des présidents et vice-présidents des EPCI sont identiques à celles prévues pour l'élection du Président (article L.5211-10 du CGCT et L.2122-7 du CGCT).

Il est procédé à une élection par vice-président au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats aux postes de vice-présidents auront pu se faire connaître en amont ou peuvent se déclarer avant l'appel au vote. Un délégué peut se déclarer candidat avant chaque nouveau tour.

Sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, il est procédé à l'élection des Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Election du 11^{ème} Vice-président

Il est fait appel de candidatures.

Sont candidats au 1^{er} tour :

M./Mme

M./Mme

M./Mme

Il est procédé au vote au scrutin secret

Il est ensuite procédé au dépouillement.

Le résultat est le suivant :

M./Mme

- Nombre de votants :
- Nombre de bulletins blancs et nuls :
- Nombre de suffrages exprimés :
- Majorité..... :voix

Aussi, Monsieur VIVIEN Marc est élu 11^{ème} Vice-président du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL23_2026
Date de la décision:	2026-05-04 00:00:00+02
Objet:	Election du 11ème Vice-Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	5.2
Identifiant unique:	091-200062321-20260504-DL23_2026-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20260504-DL23_2026-DE-1-1_0.xml	text/xml	1014
nom original: DL 23 2026 note Election 11ème VP du SIOM.pdf	application/pdf	108898
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20260504-DL23_2026-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	108898
nom original: dl 23 2026.pdf	application/pdf	378284
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20260504-DL23_2026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	378284

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	5 mai 2026 à 16h23min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mai 2026 à 16h25min14s	l'enveloppe 1358103 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	5 mai 2026 à 16h31min25s	l'enveloppe 1358103 passe en transmis
Acquittement reçu	5 mai 2026 à 16h35min55s	Reçu par le miat le 2026-05-05